

Le service civil dans les 25 prochaines années

Lisa Mazzone et Samuel Steiner présentent les 3 enjeux prioritaires pour le futur du service civil.

Le parlement a sonné le glas du durcissement du service civil voulu par le Conseil fédéral. Mais cela n'a malheureusement pas signé l'arrêt définitif des attaques à son encontre. A l'heure où de nouveaux débats s'annoncent, CIVIVA voit plus loin et s'engage pour développer le service civil. Les perspectives en trois points.

1. Un service civil ouvert pour femmes, personnes sans nationalité suisse et personnes qui ne sont pas considérées aptes au service militaire

Le service civil a deux faces : pour la société, il est un soutien précieux, en particulier dans le soin ou la protection de l'environnement ; pour les civilistes, il est une expérience riche sur le plan personnel et valorisable dans leur parcours. Alors que la proposition de l'initiative « pour un service citoyen » vise à étendre l'obligation de servir et entre en conflit avec les droits fondamentaux comme l'interdiction du travail forcé, CIVIVA souhaite étendre le droit de servir. Ce serait un tribut à la cohésion et à l'égalité qui viendrait renforcer l'engagement volontaire, par exemple auprès des personnes âgées ou dans les fermes de montagne.

2. Un service à temps partiel

Le 27 octobre dernier, le Conseil fédéral a inscrit dans une ordonnance des projets pilotes pour répondre aux besoins de soins et d'assistance des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des proches aidants. Nouveauté : ces affectations pourront s'effectuer à temps partiel. Enfin ces engagements prennent une forme plus adéquate pour de nombreux services et mieux conciliable avec la vie de famille. Offrir



plus de flexibilité permettra aux institutions qui font appel aux civilistes de mieux organiser le travail. Et le service civil ne contraindra plus les hommes à reproduire un schéma traditionnel en assumant un travail à 100% qui réduit les possibilités de s'engager dans son foyer, auprès de ses enfants ou en tant que bénévole. A l'issue de ces projets pilotes, le Conseil fédéral devra proposer un changement de loi. Un nouveau développement pour le service civil, figé depuis six ans dans la défense contre les multiples assauts politiques. Le prochain parlement sera décisif.

3. Un service civil qui ne soit plus une punition

368 jours. C'est la durée du service civil, une fois et demi plus longue que son pendant mi-

litaire. Si la suppression de l'examen de conscience il y a plus de dix ans a mis fin à l'arbitraire, la preuve par l'acte continue de présenter le bâton à tous les objecteurs. Comme si leur engagement n'était pas essentiel pour la collectivité. Le service civil devrait être ramené à la durée du service militaire, pour reconnaître enfin le droit à l'objection de conscience et l'utilité de l'engagement civil pour la société. CIVIVA continue de s'engager pour que le refus du service militaire ne soit pas puni par un allongement du service à près d'un an et demi. Quand on est jeune, ce sont des années qui peuvent représenter beaucoup. Cette mesure est certes éloignée de l'agenda politique, elle n'en reste pas moins fondamentale.

Lisa Mazzone & Samuel Steiner,
co-présidence de CIVIVA

Editorial

«Esprit novateur»



Zeno Casella,
comité de CIVIVA.

En occasion des 25 ans du service civil, le conseiller fédéral Guy Parmelin a adressé un message de félicitations qui a été transmis lors de l'événement organisé par CI-

VIVA à Zurich. Dans son message, le président de la Confédération a rappelé l'importance du service civil pour notre pays, qui en a particulièrement bénéficié pendant les phases les plus difficiles de la pandémie. Monsieur Parmelin a ensuite soulevé une intéressante interrogation, avec laquelle il nous a invité à une réflexion collective : où en est le service civil aujourd'hui ? Et quelle sera la fonction de l'obligation de servir de demain ?

On accueille volontiers l'appel à la réflexion de M. le président, qui nous invite à affronter ce questionnement avec un « esprit novateur ». On commencera par l'inviter à faire épreuve de cet esprit en cherchant de ne plus tomber dans les erreurs du passé, comme blâmer et remettre en cause le service civil pour les problèmes des autres corps de milice.

Penser, par exemple, de résoudre les problèmes d'effectifs de la protection civile en faisant appel aux civilistes n'est en rien une solution : la « plus forte collaboration entre service civil et protection civile » souhaitée par M. Parmelin n'est ni novatrice ni désirable, car elle ne consisterait que dans un affaiblissement du premier, sans résoudre les problèmes structurels de la deuxième.

On pourrait être en revanche d'accord avec M. le conseiller fédéral quand il dit que « l'économie ressent l'impact de chaque jour de service prêté ». Même s'il faudrait considérer l'impact très positif (même en termes financiers) des prestations effectuées par les civilistes, il est clair que pendant leur service ceux-ci manquent de leur place de travail. C'est aussi pour ça que CIVIVA s'est exprimée récemment en faveur d'une majeure flexibilité du service civil et pour la fin de la discrimination des civilistes, avec l'introduction du service à temps partiel et l'alignement de la durée du service civil sur celle du service militaire. Celles-ci seraient des solutions courageuses et novatrices pour faire entrer l'obligation de servir dans une nouvelle ère : on espère que M. Parmelin les prendra en compte dès que possible !

Beratungsadressen

Genève: CIVIVA Fédération service civil suisse, 1200 Genève, www.civiva.ch

Bellinzona: Centro per la nonviolenza della Svizzera italiana (CNSI), c/o Eleonora Traversi, Via Cornigo 2, 6503 Bellinzona, Tel.: 076 335 25 33, www.nonviolenza.ch, Mail info@nonviolenza.ch. **Zurich:** détails sous www.civiva.ch.

La Chaux-de-Fonds: Consultations (en français et en italien) chez Stefano (stefano.giamboni@civiva.ch)

Bâle: Consultations chez Bruno (061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» vom November 2021; 45. Ausgabe; erscheint 4-mal jährlich.

Abonnement: Jahresabonnement 25 Franken. Für Mitglieder von CIVIVA im Mitgliederbeitrag inbegriffen. Abo-Einzahlungen bitte auf Postcheckkonto: CIVIVA, 8000 Zürich, PC 85-594763-0, Vermerk: «Abo».

Editeur: CIVIVA, fédération suisse du service civil, 8000 Zürich
Schweizerischer Zivildienstverband, 8000 Zürich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich; Mail: redaction@civiva.ch

Rédaction: Nicola Goepfert, Lukas Kuster, Lisa Mazzone, Lukas Sägeser, Florian Schweri, Samuel Steiner, Gregor Szyndler (rédacteur en chef), Samuel Urech, Zeno Casella.

Traduction: Gideon Urbach

Collaborations: Lukas Amstutz, Hannah Collaborations, Rita Famos, Christina Figi Dingerkus, Fabien Fivaz, Anna Giacometti, Corina Greddig, Peter Jossi, Josef Lang, Guy Parmelin, Priska Seiler-Graf, Max Spring, Lilian Studer, Samuel Werenfels.

Tirage: 6000 Exemplare

Impression: Ropress, Zurich

Appel aux dons

Un bulletin de versement accompagne ce numéro du journal «Le Monde Civil». Nous serions ravis de pouvoir compter sur votre soutien financier à l'aide du bulletin de versement. Ensemble nous allons renforcer encore notre engagement en faveur du service civil !

myclimate
Protect our planet

Devenez membre!

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Fédération service civil suisse, 1200 Genève, Mail: secretariat@civiva.ch
Twitter: [@servicecivilCH](https://twitter.com/servicecivilCH)
Compte pour les dons: CCP 85-594763-0



Ovation pour 25 ans de la LSC

Le 1er octobre, nous nous sommes réunis pour célébrer 25 ans de loi sur le service civil. .



25 ans de Service Civil – au podium: Samuel Werenfels, Jo Lang, Kaspar Surber, Christina Figi Dingerkus, Samuel Urech et Ruedi Tobler (d. g. à d.); discussions animées lors de l'apéritif qui suivra (Fotos: gs).

Le coprésident de CIVIVA, Samuel Steiner, s'est réjoui que tant de générations différentes célèbrent ensemble le service civil. Il y avait en effet un mélange coloré de visiteurs, des militants pour la paix aux civilistes en cours d'affectation. Lisa Mazzone, coprésidente de CIVIVA, a rappelé qu'entre 1968 et 1996, 12 000 hommes ont été condamnés pour avoir refusé de servir, et qu'ils n'étaient alors rien d'autre que des prisonniers politiques. Elle a suggéré que le souvenir de cette période sombre soit utilisé comme arme pacifique contre les attaques politiques croissantes qui visent le service civil.

Kaspar Surber, rédacteur en chef adjoint du journal woz, a animé le débat qui a suivi. Christina Figi Dingerkus, de l'hôpital universitaire de Zurich, a souligné l'importance des civilistes pour soulager le personnel hospitalier. Ruedi Tobler, membre du comité de CIVIVA et président du Conseil suisse de la paix, a raconté ses 12 peines de prison en raison de son refus, tout en soulignant les points positifs, tels que d'avoir pu travailler comme infirmier auxiliaire dans les hôpitaux. Le conseiller CIVIVA Samuel Urech, quant à lui, a souligné que l'armée avait fait de lui un pacifiste, et qu'il était heureux que le service civil soit si bien établi aujourd'hui. Toutefois, il a également prévenu qu'il ne fallait pas perdre de vue le contexte politique. Jo Lang (Verts/GSSA), s'est étonné de l'évidence que représente le service civil aujourd'hui, notamment dans les régions urbaines, tout en rappelant que la pression

pour faire le service militaire est sans doute encore grande à la campagne. Enfin, Samuel Werenfels, qui fut le premier chef de l'Office fédéral du service civil (1996-2013), a souligné que le service civil prend les jeunes au sérieux dans leurs décisions, et a insisté sur le fait qu'il contribue à augmenter le nombre de jeunes hommes initiés aux soins, ce qui en pousserait un certain nombre à reconsidérer leurs projets professionnels.

Au cours de l'apéritif qui a suivi, de nombreuses anecdotes personnelles ont rappelé la situation d'avant 1996, à laquelle notre société ne voudrait jamais revenir: les condamnations judiciaires des objecteurs de conscience, l'ostracisation sociale des personnes ayant fait campagne contre l'armée, la promotion d'une forme de service au détriment d'une autre, ou encore les près de 200 examinateurs de conscience fédéraux qui, de 1996 à 2008, avaient pour tâche d'examiner les âmes et les motivations des conscrits ayant choisi le service civil au lieu du service militaire.

«Bon Anniversaire!»

«En 1947 déjà, une très grande majorité de l'assemblée des délégués des Eglises protestantes réformées de Suisse de l'époque demandait l'introduction d'un service civil. Depuis 25 ans, notre société profite à bien des égards de la possibilité, créée en 1996, d'effectuer, au lieu d'un service mili-

taire, un service de paix en accord avec sa propre conscience.»



Pasteure Rita Famos, présidente de l'Église évangélique réformée de Suisse EERS.

«Alors actuel, environ 20'000 civilistes s'engagent auprès de quelque 4800 établissements d'affectation dans tout le pays. Ils viennent en aide à la collectivité en remplissant des tâches importantes dans des domaines où les ressources font défaut ou sont insuffisantes.»



Guy Parmelin, Conseiller fédéral et président de la Confédération Guy Parmelin (UDC), DEFR, dans son message vidéo.

«Mes engagements pour le Service civil m'ont permis de mettre à profit mes capacités pour des tâches qui donnaient du sens. J'ai rencontré des personnes extraordinairement motivées et compétentes. J'ai énormément appris, au niveau personnel comme professionnel.»



Fabien Fivaz, Conseil national Vert-e-s.

Joyeux anniversaire

Samuel Urech, conseiller CIVIVA, a écrit une lettre au service civil.

Félicitations pour ton anniversaire ! Tu existes depuis 25 ans maintenant. Une raison suffisante pour te célébrer et oser regarder vers l'avenir. Tu te portes bien aujourd'hui, et tu es très demandé par les jeunes hommes suisses astreints au service militaire. Ils te choisissent avec motivation et conviction. Moi aussi j'ai été content, après les expériences militaires négatives de l'école de recrues, de pouvoir effectuer mes jours de service restants au service civil. Ces jours sont passés bien vite, à collaborer pour divers musées et à construire des murs en pierres sèches. J'en garde l'excellent souvenir d'activités utiles et instructives, et de nombreuses rencontres intéressantes avec des personnes très variées. Tu as largement contribué, cher service civil, à me faire découvrir mes convictions pacifistes. Il est vrai que l'on te confond encore trop souvent avec la protection civile, bien que vous ne soyez guère semblables.



JAHRE | ANS | ANNI
Zivildienst
Service civil
Servizio civile

Même le conseiller fédéral actuellement en charge de toi préfère penser à la protection civile et à l'armée. Ne te laisse pas déconcerter : de nombreuses personnes te connaissent et t'apprécient désormais pour ta nature fiable et serviable. Tu es devenu une évidence pour les civilistes et les établissements d'affectation. Les admissions et la mise en œuvre fonctionnent impeccablement. Tu es un type conséquent, et persévérant. Contrairement à l'armée et à la protection civile, les civilistes accomplissent presque 100 % de leurs jours de service. Qui a parlé de tire-au-flanc ? La voie bleue, nous, civilistes, n'en voulons pas.

Chaque année, plus de 1,7 million de jours de service sont effectués, au bénéfice de nombreux établissements d'affectation. Les civilistes accomplissent des tâches et fournissent des services qui seraient presque inconcevables sans eux. Protection de l'environnement, soins de santé, projets et infrastructures sociales, écoles, agriculture... dans tous ces domaines d'activité et d'autres encore, tu fournis, cher service civil, une valeur ajoutée sociale et écologique. Et tout ça en étant organisé de manière efficace et rentable. La responsabilité de chacun, la persévérance et la flexibilité sont parmi tes plus grandes forces. Aucune autre forme de service n'est en mesure de fournir des services constants sur des périodes aussi longues. Pour la faction des casques d'acier, tu n'étais certainement pas un enfant désiré. Par cont-

re, une grande variété d'organisations et de personnes politiques, de la société civile et de l'église te désiraient ardemment. Ensemble, elles se sont engagées pour toi avec détermination, pour offrir un service civil de substitution. Voilà déjà 25 ans que tu existes. Après une enfance tranquille, ton développement suite à l'abolition de l'examen de conscience est admirable. Face à ta belle vigueur, il est trop facile d'oublier que ta naissance n'a pas été facile. Les choses ont pris beaucoup de temps, et beaucoup d'accoucheurs ont été nécessaires jusqu'à ce que tu voies enfin le jour en 1996. Avant cela, les jeunes hommes qui ne pouvaient concilier le service militaire avec leur conscience étaient punis. Mais dans la Suisse profondément militarisée des années 1970 et 1980, les personnes qui critiquaient le service militaire, la militarisation et l'obligation de servir subissaient non seulement des peines de prison, mais aussi de graves conséquences sociales.

Tes proches, la protection civile et l'armée, ne se portent pas très bien en ce moment. Ils semblent être dans une sorte de crise de la quarantaine. Il est donc compréhensible que leurs responsables envient l'attrait et le dynamisme de ta jeunesse et veuillent même maladroitement te freiner sur la voie du succès. Pourtant, il serait préférable qu'ils te laissent tranquille, pour avoir le temps de penser à leur propre avenir.

Cher service civil, reste indépendant et ne laisse pas des tiers t'accaparer à leurs propres fins. Mais nous, qui te soutenons, devons également rester attentifs et militants. Comment vas-tu évoluer maintenant ? à quoi ressembleront les 25 prochaines années ? Essaie d'être toujours ouvert à de nouvelles idées, par exemple au service civil volontaire pour tous ceux qui souhaitent fournir un tel service. Cela permettrait à encore davantage de personnes motivées de s'engager en faveur de notre société et de notre environnement, même sans y être contraintes par le service militaire obligatoire. Le volontariat et l'engagement par conviction personnelle pourraient ainsi être renforcés sans une extension de l'obligation de servir contraire au droit international.

Pour terminer, je t'envoie, cher service civil, tous mes meilleurs vœux et beaucoup d'élan pour ton avenir. Continue de profiter de manière concrète et engagée à la société et à l'environnement !

«Buon compleanno ...»

«Je vous félicite chaleureusement pour le 25e anniversaire et remercie tous les civilistes pour leur précieux engagement au profit de notre société. *Buon compleanno!*»



Anna Giacometti,
conseillère nationale PLR

«Le service civil est un enrichissement pour la société ainsi que pour la personne qui le choisit. Les civilistes s'engagent notamment dans les domaines de la santé, les institutions sociales, ou dans la protection de l'environnement et de la nature. Ces missions sont un enrichissement pour le secteur concerné et pour la société dans son ensemble. Elles fournissent un soutien lorsqu'il est nécessaire, et renforcent la cohésion de notre société. En outre, les civilistes font des expériences de vie importantes et enrichissantes.»



Lilian Studer,
conseillère nationale PEV

«Depuis son introduction, le service civil est une grande réussite. Il est devenu une institution importante qui va bien au-delà de l'exécution d'un service de remplacement. Le service civil offre des expériences de vie importantes, remplit de précieux services en matière sociale, environnementale et culturelle, et renforce la cohésion de la société.»



Priska Seiler-Graf,
conseillère nationale PS

«Le service civil joue un rôle important dans la société suisse : chaque année, les civilistes effectuent plus d'un million de jours de service dans les secteurs social, sanitaire et environnemental. Cela apporte une contribution importante au fonctionnement de notre pays.»



Corina Gredig, conseillère nationale vert/libéraux

Vidéos sur le service civil

Lukas Kuster, membre du comité de CIVIVA, a réalisé une série de films sur Internet afin de présenter le service civil à un public jeune et branché.



Samuel Werenfels
Leiter Vollzugsstelle Zivildienst, 1996 - 2013

Une vidéo présente le témoignage du premier responsable de l'exécution du service civil, Samuel Werenfels (cf. essai p. 6). Werenfels raconte comment son office a reçu les 40 premières demandes de service civil le 1er octobre 1996. À l'époque, leur transmission était encore organisée par l'entité qui a précédé CIVIVA. Werenfels et ses collègues avaient organisé un véritable bureau d'accueil pour recevoir les candidats. Tous les employés de l'organe d'exécution étaient réunis pour célébrer cette journée mémorable. Les 40 hommes prêts à effectuer un service civil avaient obtenu un certificat et du sucre de raisin, pour les aider lors de la procédure qui les attendait, notamment l'examen de conscience (voir interview p. 8). Mais Samuel Werenfels souligne également que le service civil a résolu un problème créé par l'armée, dans la mesure où les jeunes hommes ne devaient plus être mis en prison s'ils ne voulaient pas rejoindre l'armée pour des raisons de conscience. Werenfels a félicité le service civil : «Nous avons bien fait les choses.»



Heiner Studer
EVP-Politiker, pensioniert
Ehemaliger CIVIVA-Präsident

Le président fondateur de CIVIVA, Heiner Studer (président de 2010 à 2017), souligne dans sa vidéo que le service civil est consi-

déré comme une évidence par de nombreux jeunes conscrits d'aujourd'hui. Pourtant, son introduction n'est pas si ancienne, et la lutte a été rude. Pour Heiner Studer, le service civil était la seule option lorsqu'il a été appelé sous les drapeaux, et s'il le fallait, il aurait aussi été prêt à aller en prison. Heiner raconte également ses innombrables visites dans des institutions d'utilité publique, où il reconnaissait au premier coup d'œil les civilistes qui y travaillaient : des jeunes gens positifs et impliqués. Heiner Studer ne souhaite pas de cadeau matériel au service civil, mais formule ses vœux pour le service civil de la manière suivante : «Continuez le bon travail !».



Colin Dubuis
Zivildienstleistender Kulturgüterschutz
Ich heisse Colin Dubuis, ich bin 23. Ich mache meinen Zivildienst in Marthalen in der Archäologie.

Dans une autre vidéo, Colin Dubuis parle de son affectation au service d'archéologie de Marthalen. Pour ce jeune romand, c'est une mission motivante et pleine d'apprentissages, qui lui permet d'essayer et de faire des choses qu'il n'aurait pas pu découvrir dans le cadre de ses études ou de son parcours professionnel. Il apprécie également de rencontrer, au cours de sa mission, des personnes qu'il ne rencontrerait pas autrement. Par le passé, Colin a déjà été affecté dans un hôpital, et le travail avec des personnes parfois en phase terminale, et globalement des personnes en situation très difficile l'a beaucoup touché. Comme il l'explique avec enthousiasme, pour lui, le service civil est «un truc génial».



Toutes les vidéos sont disponibles sur www.servicecivil.ch/servicecivil/25-ans-du-service-civil ou simplement en scannant ce QR code.

4 questions à Lukas Kuster

Comment avez-vous choisi les personnes représentées ?

On voulait recueillir des opinions provenant de nombreux domaines du service civil, et donc interroger un large éventail de personnes. Pour y parvenir, on s'est adressé à des personnes qu'on connaissait par notre travail quotidien au sein de CIVIVA, et avec lesquelles on avait eu des contacts répétés ces dernières années. D'autres contacts ont été possibles par le biais de connaissances qui nous ont suggéré des personnes intéressantes pour un entretien.

Quelle est de nos jours l'importance d'une présence via des vidéos sociales ?

Le format vidéo est particulièrement important pour moi. Grâce à la vidéo, on peut s'immerger dans un univers et être en contact plus étroit avec ses acteurs qu'avec un texte ou un fichier audio, par exemple. Je pense donc que les vidéos sociales sont un bon moyen de donner aux gens une idée de ses activités. Globalement, je pense que sur les médias sociaux, il ne s'agit pas d'être présent à tout prix, mais il est bon d'y montrer ponctuellement ses activités concrètes.

Si tu devais refaire du service civil, y a-t-il un domaine que tu voudrais découvrir ?

Je trouverais intéressant de travailler dans une ferme biologique ou chez des paysans de montagne. Je suis impressionné par ce que les agriculteurs réalisent jour après jour.

Qu'est-ce que tu souhaites au service civil pour les 25 prochaines années ?

Je lui souhaite de continuer à se développer et à prospérer. J'espère que son accomplissement devienne une évidence, et qu'il puisse s'épanouir et créer, plutôt que de devoir se défendre contre des attaques politiques.



Lukas Kuster, comité de CIVIVA et cinéaste.

Une réussite du libéralisme

Le service civil mérite d'être célébré à cette occasion, car c'est une démonstration brillante de politique libérale sachant faire des compromis. Par Samuel Werenfels

La première pétition visant à créer un service civil remonte à 1903. En 1991, le moment est venu : le Parlement et le Conseil fédéral s'accordent à vouloir résoudre cette «revendication vieille d'un siècle». Et à leur grande majorité, ils partagent aussi la volonté d'un article constitutionnel court et précis à ce sujet : «Tout homme de nationalité suisse est astreint au service militaire. La Loi prévoit un service civil de remplacement.» (version actuelle). Cette formulation vise uniquement à ancrer deux principes : la confirmation d'un service militaire obligatoire, et l'exclusion du «libre choix». Il convient de relever que le nouvel article constitutionnel a été approuvé non seulement par «la gauche», mais aussi par tous les partis bourgeois. Le 17 mai 1992, le peuple et les cantons suivent l'exemple du Parlement : 82,5 % des votants et tous les cantons approuvent l'«arrêté fédéral pour l'introduction d'un service civil pour les objecteurs de conscience».

Les révisions de la loi

Au niveau politique, les opérations sont conduites par le conseiller fédéral Delamuraz (PLR; chef du DFE, actuel DEFR). Les fondements de la loi sur le service civil de 1996 sont toujours valables aujourd'hui, à une exception près : la deuxième révision de la loi sur le service civil, le 1er avril 2009, introduit la solution de la preuve par l'acte. La conseillère fédérale Doris Leuthard fait valoir à l'époque qu'un État libéral n'a aucun intérêt que de jeunes hommes désireux de servir soient empêchés de s'engager pour la communauté en raison d'obstacles inutiles. Lors des votations finales du 3 octobre 2008, près de quatre ans après le dépôt de la motion correspondante par le conseiller national PEV et futur président fondateur (2010 à 2017) de la Fédération suisse du service civil (CIVIVA) Heiner Studer, le Parlement approuve par une large majorité la solution de la preuve par l'acte : le Conseil national par 134 voix contre 58, et le Conseil des États à l'unanimité des 43 voix.

A la surprise générale, juste après l'entrée en vigueur, le 1er avril 2009, de la deuxième révision de la loi sur le service civil (LSC), l'Office fédéral du service civil (CIVI) est submergé de demandes d'admission. Au cours des 12 premiers mois, leur nombre est multiplié par cinq. Face à la croissance du nombre de civilistes, la pression politique s'accroît pour réduire l'attrait du service civil afin de garantir le maintien des effectifs de l'armée. En février 2011, la révision de l'ordonnance sur le service civil introduit des mesures visant à réduire le nombre d'admissions. En 2010, 2012 et 2014, le Conseil fédéral

Sixième objet:

Création d'un service civil



«Explications du Conseil fédéral», 1992 (chancellerie fédérale).

approuve des rapports sur les effets pour le service civil du régime de la preuve par l'acte. Les trois rapports arrivent tous à la conclusion que les admissions au service civil ne mettent pas en péril les effectifs de l'armée. Dans le troisième rapport, le Conseil fédéral conclut qu'il n'y a pas lieu d'agir, qu'aucune mesure ne doit être prise pour réduire l'attrait du service civil, et qu'il n'y a pas lieu de rédiger un quatrième rapport.

La troisième révision de la LSC entre en vigueur le 1er juillet 2016. L'exécution doit être optimisée, un nouveau domaine d'activité «instruction publique» introduit, mais aucune diminution de l'attrait du service civil n'est prévue. Lors du débat parlementaire, deux éléments sont très controversés, mais le Parlement finit par suivre le Conseil fédéral : il renonce à adopter des mesures visant à réduire l'attrait du service civil, et il approuve le nouveau champ d'activité «instruction publique». La demande pour des affectations de service civil dans les écoles est remarquable : en 2020, près de 200 000 (11,6 %) jours de service civil ont été effectués dans ce domaine d'activité, soit bien 2 % de plus que dans la protection de la nature et de l'environnement.

Peu après l'approbation par le Parlement de la troisième révision de la LSC, les élections parlementaires de 2015 entraînent des gains substantiels de sièges pour les partis de droite. Par la suite, la pression s'accroît sur le conseiller fédéral Schneider-Ammann pour réduire l'attrait du service civil, ce qui conduit le

Conseil fédéral à proposer une quatrième révision de la LSC. Cette proposition échoue au Parlement le 19 juin 2020. La raison principale de la révision proposée est une fois de plus l'argument selon lequel le service civil mettrait en péril les effectifs de l'armée.

Les trois révisions de la LSC ont permis de développer le service civil de manière prospective. Chacune d'entre elles a été adoptée par le Parlement sans modification significative, et elles n'ont fait l'objet d'aucun référendum. Les raisons du succès des trois révisions de la LSC devraient fournir des indices sur les causes de l'échec du quatrième projet de révision.

Un fondement libéral

La réussite du service civil est en grande partie due aux politiques bourgeois-libéraux. De 1992, date à laquelle le service civil de remplacement a été inscrit dans

la Constitution fédérale, à fin 2018, quatre conseillers fédéraux et une conseillère fédérale du PLR et du PDC ont dirigé le DFE/DEFR : Delamuraz (jusqu'en 1998), Couchepin (jusqu'en 2002), Deiss (jusqu'en 2006), Leuthard (jusqu'en 2010), et Schneider-Ammann (jusqu'en 2018). Il est évident qu'ils n'auraient jamais approuvé et soumis à l'ensemble du Conseil fédéral une politique préjudiciable à l'armée. Au contraire, le service civil tel que nous le connaissons aujourd'hui est en fin de compte le résultat de la conviction motivée que celui-ci est dans l'intérêt de tous, et en particulier aussi dans l'intérêt de l'armée : l'armée et le service civil ont le même fondement à l'article 59 de la Constitution fédérale. Le service civil résout le problème de l'objection de conscience. Il contribue aussi à l'égalité face aux obligations militaires, et garantit que le plus grand nombre possible d'hommes suisses effectuent un service personnel, ce qui stabilise l'obligation de servir dans son ensemble. Enfin, le service civil remplit des missions d'intérêt général.

Voici les repères et facteurs de réussite de nature libérale qui caractérisent les 25 ans d'histoire du service civil :

a) Dans la loi de 1996, résoudre le problème de l'objection de conscience au service militaire était, formellement, le seul objectif du service civil. Cet objectif était particulièrement important pour l'armée, mais



JAHRE | ANS | ANNI

Zivildienst
Service civil
Servizio civile

s'agissant de la profondeur d'exigence libérale de liberté de conscience et de croyance à laquelle

doit répondre l'Etat pour ses citoyens, le pays tout entier était concerné. Tant que la Suisse a un service militaire obligatoire, le service civil résout ce problème.

b) «Le service civil opère dans les domaines où les ressources ne sont pas suffisantes ou sont absentes, pour remplir des tâches importantes de la communauté»: c'est ainsi que le premier paragraphe de l'article 2 a été adapté lors de la première révision de la LSC au 1er janvier 2004. Une fois atteint le premier objectif, à savoir la résolution du problème de l'objection de conscience, la LSC elle-même devait encore rendre visible «que les affectations au service civil sont davantage qu'un simple programme d'occupation». Dès le début, l'accent a été mis sur les soins (domaine de la santé) et l'assistance (domaine social), ainsi que sur la protection de la nature et de l'environnement. Aujourd'hui, environ 80 % des plus de 1,7 millions de jours de service civil sont effectués dans ces trois domaines. En 2020, ces jours se répartissaient comme suit: 53,3 % dans le domaine social, 16,6 % dans le domaine de la santé, et 9,4 % dans la protection de la nature et de l'environnement.

Quantité négligeable, goutte d'eau dans l'océan en matière d'impact sur le marché du travail, les affectations de service civil sont extraordinairement précieuses pour l'établissement d'affectation (hôpital, foyer, école, organisation environnementale), pour les personnes prises en charge et pour les civilistes eux-mêmes, qui acquièrent une expérience pour la vie, souvent dans des domaines qu'ils ne connaissaient pas auparavant. Et de nombreux projets de protection de l'environnement et du paysage ne seraient tout simplement pas réalisables sans les civilistes. Lorsqu'on admire par exemple un mur de pierres sèches bien conservé lors d'une randonnée entre le lac Léman et le lac de Constance, entre l'Arc jurassien, l'Engadine, le Tessin et le Valais, il est fort probable que l'on doive ce travail à des civilistes.

Le fait que des citoyen.ne.s s'impliquent en faveur de l'intérêt public et assument des responsabilités pour la communauté n'est pas seulement la conséquence de principes libéraux, mais aussi, inversement, une condition préalable à un État de droit démocratique-libéral. Bien que l'État ne puisse pas créer ou faire respecter cette condition préalable lui-même, il peut créer des conditions cadres favorables. Le service civil en fait partie.

c) Les civilistes planifient leurs affectations en toute liberté et responsabilité. Ils doivent les trouver eux-mêmes, postuler, passer des entretiens et convenir de la mission avec l'établissement, tout cela pendant leur temps libre. L'Office CIVI n'a plus qu'à vérifier l'accord convenu et à convoquer le civiliste à l'affectation. Ce n'est que lorsque des civilistes ne prennent pas en charge leurs tâches de

manière responsable que CIVI a davantage à faire, pour

s'assurer que chaque civiliste effectue tous ses jours réglementaires de service civil jusqu'à sa libération. Le pendant de la responsabilité est la liberté: dans le cadre de directives claires, les civilistes peuvent codéterminer le domaine d'activité et l'établissement où ils sont affectés, le lieu, la durée et le calendrier de leurs missions. D'une part, ce système garantit la rentabilité et l'efficacité élevées de l'administration du service civil, avec un succès impressionnant: en 2020, un jour de service civil ne coûtait que 2,05 francs fiscal; et 98,7 % des civilistes dûment libérés avaient accompli tous les jours de service civil exigés. D'autre part, grâce à la motivation et à la satisfaction des civilistes et des établissements d'affectation, ce modèle conduit également à une qualité et à une efficacité élevées des missions. Par conséquent, ce modèle est une mise en œuvre exemplaire des principes libéraux de liberté et de responsabilité.

d) Catastrophes et situations d'urgence: déjà en 1996, les domaines d'activité du service civil comprenaient l'«aide en cas de catastrophe», aujourd'hui «prévention et maîtrise de catastrophes et de situations d'urgence et rétablissement après de tels événements». Le service civil est donc un instrument de la politique de sécurité civile. L'Office fédéral du service civil peut même convoquer des civilistes ou les réaffecter à partir de missions en cours, sans qu'une plainte contre une telle mesure n'ait d'effet suspensif. Le droit en vigueur suffit donc à restreindre la liberté de choix des civilistes. Heureusement, au cours des 25 dernières années, les catastrophes ont rarement été d'une ampleur qui aurait nécessité le déploiement de civilistes; à plus petite échelle, cependant, plusieurs déploiements du service civil ont été couronnés de succès, le plus récent après l'éboulement de Bristen le 6 mars 2017. Plus encore que lors de catastrophes, c'est lors de situations d'urgence que le service civil se révèle être un instrument important de la politique de sécurité civile; la pandémie l'a clairement démontré, même si le service civil n'a pas été sollicité à hauteur de son potentiel.

Le service civil profite à tous: à l'armée, aux civilistes, aux établissements d'affectation et à la société dans son ensemble. On ne le doit pas (uniquement) aux milieux de gauche, ou aux adversaires de l'armée, mais dans une large mesure à une bonne politique bourgeoise. C'est un exemple idéal des quatre facettes de l'harmonie libérale: liberté et responsabilité, justice et solidarité. Prenons soin du service civil au cours des 25 prochaines années, ne l'exécutons pas de manière passiviste, mais développons-le de manière prospective!

Dr Samuel Werenfels a dirigé l'organe d'exécution du service civil (CIVI) de sa création en 1996 jusqu'en 2013. Werenfels est considéré comme le père du service civil.

Vœux d'anniversaire

«Les civilistes fournissent des services très importants et exigeants au service de traumatologie de l'hôpital universitaire de Zurich, par exemple comme veilleurs de nuit de patients présentant un risque de chute ou de suicide. C'est une tâche très exigeante et humainement difficile. Les civilistes soulagent ainsi notre personnel infirmier. Pour les 25 prochaines années, je souhaite au service civil de toujours disposer de beaucoup de jeunes gens motivés et dynamiques.»



Christina Figi Dingerkus est cheffe du service des soins Sud B à la clinique de traumatologie de l'hôpital universitaire de Zurich.

«Lorsque le Conseil fédéral écrit en 1988 dans son message sur l'initiative du GSsA: «La Suisse n'a pas d'armée, elle est une armée», il est encore dopé par la défaite de l'initiative sur la preuve par l'acte refusée quatre ans plus tôt. Le fait que la Suisse ne soit plus une armée depuis le 26 novembre 1989 a été confirmé le 17 mai 1992 par les 83 % de oui au projet de service civil. Voilà qui confirme l'impressionnante réussite du service civil. Grâce à lui, il n'y a plus des centaines de prisonniers politiques chaque année. Grâce à lui, de précieux services sont rendus et un travail utile est effectué. Mais surtout, le service civil promet et représente un symbole pour le processus de civilisation d'un pays autrefois très militarisé.»



Josef Lang, historien, ancien conseiller national, membre du comité du GSsA

«Dans l'Occident chrétien, de nombreuses guerres ont été menées la Bible à la main. Il n'est donc pas étonnant que de nombreuses personnes rejettent aujourd'hui la Bible comme un texte religieux qui encourage ou du moins justifie la violence. En tant que Conférence Mennonite Suisse (CMS), nous sommes convaincus que la Bible peut être lue comme une grande histoire de paix. C'est d'ailleurs cette lecture qui a inspiré des membres de la CMS à s'engager pour l'introduction du service civil. Comme Eglise historique de paix, nous nous réjouissons que des civilistes rendent depuis 25 ans un service non-violent à la société, et nous remercions CIVIVA pour son engagement continu en faveur d'un service civil attrayant en Suisse, aujourd'hui profondément inscrit dans l'identité de notre pays.»



Lukas Amstutz, Coprésident de la Conférence Mennonite Suisse (CMS)

«Supporter 3 heures d'interrogatoire»

L'autrice et artiste de roman graphique *Hannah Brinkmann* a traité artistiquement l'histoire du refus de servir de son oncle dans les années 1970. *Gregor Szyndler* l'a rencontrée en visioconférence.

Pourquoi avoir adapté l'histoire de ton oncle en roman graphique ?

Quand j'avais 13 ans, j'ai trouvé le faire-part de décès de mon oncle Hermann. C'était une notice nécrologique inhabituelle, qui retraçait l'échec de Hermann comme objecteur de conscience et ne cachait pas le fait qu'il s'était suicidé, désespéré par cet échec. Depuis, cette histoire ne m'a pas quittée. La question de savoir si je pouvais raconter l'histoire de Hermann me trottait dans la tête bien avant de commencer à écrire le livre. Puis un jour, ma professeure m'a dit : «Si ce n'est pas toi, qui d'autre devrait raconter l'histoire de Hermann ?» : pour moi un instant charnière.

Quelles ont été les réactions au faire-part à l'époque ?

Comme ma famille l'a publié dans le FAZ (Frankfurter Allgemeine Zeitung, l'un des plus grands journaux allemands, ndt), ça a fait sensation dans tout le pays. Il y a eu beaucoup de réactions. Certains journaux se sont permis de minimiser la mort de Hermann. C'était choquant pour ma famille. Hermann a été diffamé comme un tire-au-flanc et une mauviette, comme quelqu'un qui avait des problèmes psychologiques si graves qu'il n'aurait pas tardé à se tuer, même sans l'armée. C'était un jeune homme dont les convictions pacifistes avaient été remises en question par des présidents de commissions d'examen ayant souvent servi pendant la Seconde Guerre mondiale. Le fait d'avoir été enrôlé dans la Bundeswehr contre son gré l'a brisé. Il faut ajouter que la Bundeswehr était un bloc anachronique dont l'orientation et les structures s'inscrivaient dans la continuité du passé allemand. Pour un jeune pacifiste, ce milieu devait être très difficile à supporter.

Avec quels témoins de l'époque avez-vous parlé ?

Avec ma famille, bien sûr. Mon oncle Hermann a 6 frères et 2 sœurs. J'ai aussi demandé à des connaissances et à des amis qui avaient vécu cette période. Beaucoup d'entre eux ont également refusé de servir.

Qu'est-ce qui distingue leur histoire de celle de ton oncle ?

La plupart d'entre eux sont partis à Berlin, pour échapper à l'armée. Pour Hermann, c'était hors de question. Il faut rappeler que c'était considéré comme une désertion, et que la police militaire de la Bundeswehr rôdait souvent devant les logements le week-end

pour attraper les «renégats». Hermann ne voulait pas fuir à Berlin. Avec son refus, il voulait envoyer un signal politique.

Comment as-tu fait pour saisir l'esprit des années 1970 ?

(rires) Eh bien, j'ai écouté beaucoup de musique pop. J'ai aussi regardé beaucoup de films, comme «2001 : L'Odyssée de l'espace», par exemple, qui m'a beaucoup inspiré. En ce qui concerne la Bundeswehr, c'est incroyable : on trouve sur YouTube des films promotionnels de la Bundeswehr de cette époque. De véritables films de propagande et de manœuvres. J'ai aussi fouillé sur les marchés aux puces, à la recherche de journaux et de catalogues originaux. Et puis il y avait les documentaires contemporains, que j'ai regardés à la chaîne. Enfin, j'ai trouvé des diapositives familiales dans un grenier, qui m'ont aussi aidée.

Quelles autres sources as-tu consultées ?

J'ai obtenu une bourse de recherche et j'ai pu partir à Harvard. C'est une mine de sources écrites incroyable, aussi sur le «côté opposé», donc sur les personnes chargées des examens de conscience à l'époque. Bien sûr, je me suis également informée au sein du mouvement des objecteurs de conscience. Il y avait, par exemple, le questionnaire KDV, sur lequel les questions des examinateurs étaient imprimées avec les «bonnes» réponses. Les objecteurs de conscience les utilisaient pour se préparer à l'examen de conscience.

Ton oncle Hermann s'est-il aussi préparé à son examen de conscience ?

Je pense que Hermann se disait que ses convictions seraient suffisantes. Lors de sa deuxième audience, il avait un avocat. Mais en fait, la préparation n'avait aucune importance, car 50 % des demandes étaient rejetées de toute façon. Hermann aurait eu de meilleures chances avec des arguments religieux. Mais il n'en voulait pas, car son argumentation reposait sur une conscience pacifiste et politisée, certainement aussi marquée par les années 1968.

Ta représentation artistique de l'examen de conscience m'a vraiment embarqué.

Comment as-tu réussi à dessiner l'abîme dans lequel ton oncle a été poussé ?

J'étais guidé par la question suivante : comment un jeune homme ayant ses propres convictions est-il sensé réagir à ces questions totalement idiotes qui lui sont posées ? Il

s'agissait de questions complètement arbitraires dans un système qui l'était tout autant. Bien sûr, on pouvait préparer les «bonnes» réponses, mais à quoi cela servait-il, dans un système opposé aux objecteurs ? La charge de la preuve était inversée, et tout le processus dirigé contre ces jeunes gens. Imaginez un peu : à l'âge de 19 ans, vous deviez supporter 3 heures d'interrogatoire par un comité d'examineurs proches des forces armées. Ça vous anéantissait, vous repoussait dans vos derniers retranchements.

Comment as-tu fait pour relater l'interrogatoire à proprement parler ?

J'ai lu des transcriptions d'interrogatoires. Pas celle de mon oncle, car les documents en question n'étaient plus disponibles. Mais d'autres procès-verbaux, dont j'ai utilisé des extraits. Je me suis aussi beaucoup inspirée de la peinture surréaliste, qui tente justement de représenter des états intérieurs. Dessiner l'examen de conscience a été très difficile pour moi, parce qu'il s'agit uniquement de représenter des «Talking Heads», comme on dit dans le jargon. Mais les questions posées sont tellement tendancieuses et sournoises que le dialogue laisse une grande place à l'image.

Comment s'est déroulé le service militaire de Hermann ?

Mon père l'a conduit à la caserne le premier jour de son service. Il lui a même proposé à la dernière seconde de l'emmener encore à Berlin. Mais mon oncle Hermann ne voulait pas, sans doute parce qu'il avait déjà renoncé. On sait peu de choses sur son passage à la Bundeswehr. De certaines lettres, je tiens qu'il a vite commencé à considérer cette vie comme le quotidien, ce qui était très mauvais pour lui. Hermann devait aussi tirer, bien qu'il eût éprouvé du mépris pour les armes depuis son enfance. Mais les recrues qui refusaient de tirer étaient menacées de 6 mois de prison.

Pourquoi Hermann n'a-t-il pas servi sans armes ?

Ça n'était possible qu'après la formation de base armée. Il aurait alors été affecté plus tard aux troupes sanitaires, et donc servi sans armes. Mais justement : seulement après un entraînement de base armé, pour un pacifiste qui avait horreur des armes. Tout ça l'a mis à rude épreuve. Il était déjà méconnaissable lors de son premier week-end à la maison. Il avait perdu du poids, ses longs che-



Alors, vous allez vous promener dans le parc avec votre petite amie le soir. Soudain, un homme s'approche de vous.

Il vous renverse et essaie de violer votre petite amie. Vous vous défendriez, n'est-ce pas ?

Comment suis-je censé me défendre - l'homme m'a renversé ...

... au début, j'essaierais probablement de me redresser.

Supposons que vous ayez un couteau.

Je n'ai pas de couteau - je ne porterais jamais de couteau avec moi.

veux avaient disparu et il s'était dégradé de façon alarmante. Déjà le premier week-end, Hermann n'était plus le même.

Quels ont été pour toi les plus grands défis lors du travail sur ton roman graphique ?

Clairement la fin. À la fin du livre, j'ai travaillé avec un dramaturge. Nous avons travaillé sur l'ensemble du livre et avons sûrement envisagé 15 fins différentes avant d'être satisfaits. Et malgré tout, il a été très difficile pour moi de sortir réconciliée de cette histoire. Une autre difficulté a été d'accompagner tant de personnages sur une si longue période. Ça crée des problèmes de reconnaissabilité. Non seulement des personnages, mais aussi de mon style de dessin, car il a changé pendant les 4 an-

nées durant lesquelles j'ai travaillé sur le livre.

Qu'est-ce que cela a provoqué chez toi, de dessiner les derniers instants de ton oncle ?

Je ne voulais pas le montrer trop graphiquement, mais comprendre tout de même ses derniers instants. Dessiner sa mort a été très difficile. J'étais toujours accompagnée dans mon travail par ma grand-mère, que j'aimais beaucoup : comment allait-elle réagir ? En fin de compte, la mort de Hermann est la seule partie de mon livre où je me suis sentie un peu voyeuriste. Être si proche de la souffrance de ma famille à cette époque n'était pas facile pour moi.

Ton propre entourage a-t-il plutôt servi dans l'armée ou le service civil ?

De tous mes oncles, aucun n'a fait de service militaire. Seulement Hermann... (pause) Ses jeunes frères ont eu plus de facilité à quitter l'armée. Ils se sont référés à leur grand frère et ont été réformés. Certains des frères plus âgés de Hermann ont été réformés, d'autres sont allés à Berlin. Dans mon propre cercle d'amis, il en va ainsi : je suis née en 1990, alors en 2010, mes camarades de classe ont été parmi les derniers à être appelés. Certains d'entre eux ont été réformés parce qu'ils fumaient de l'herbe, alors ce n'était plus aussi strict qu'avant.

Tu connais des gens qui ont fait l'armée ?

Parmi les hommes de ma classe, un seul au plus s'est engagé dans la Bundeswehr. Dans mon cercle de connaissances, j'ai toutefois entendu parler de personnes qui, après un événement promotionnel de la Bundeswehr, se sont engagées à l'âge de 18 ans pour une durée de 13 ans. Imagine un peu : tu as tout juste 18 ans et tu t'engages à servir jusqu'à 31 ans. C'est fou ! Et si tu veux en sortir après quelques années, ça reste très dur et plein de tracasseries.

En Suisse, de nombreuses personnes craignent que si le service obligatoire est aboli, plus personne ne voudrait devenir civiliste. Qu'est-ce que tu en penses ?

(énergiquement) Mais non ! De nombreux jeunes sont volontaires pour s'engager en faveur de la communauté. En Allemagne, après l'abandon du service obligatoire, on entendait tout de suite : «Il nous manque des civilistes dans les maisons de retraite !» Il aurait fallu leur répondre : «Vous manquez de main-d'œuvre gratuite et feriez mieux de payer décemment votre personnel soignant.»

Le service civil en Suisse fête ses 25 ans, que voudrais-tu lui souhaiter ?

Que le service militaire obligatoire soit aboli et que de nombreux jeunes effectuent un service civil volontaire.

Comment va continuer l'aventure de «Gegen mein Gewissen» ?

Un éditeur français s'est assuré les droits de traduction. J'espère qu'il y aura bientôt une version française. Mais je ne peux pas encore en dire plus à ce sujet. C'est d'ailleurs la même chose pour mes autres projets de livres, parce que ça porte malheur (rires).

Hannah Brinkmann : Gegen mein Gewissen («Contre ma conscience»), avant-verlag, Berlin, 2020. Illustration p. 10, 12 © Hannah Brinkmann, avant-verlag)

Objection international

La Suisse a introduit le service civil en 1996 : «seulement en 1996» ou «déjà en 1996» ?

Le jubilé est une bonne occasion de jeter un coup d'œil sur d'autres pays. Par *Lukas Sägesser*.

Jusqu'au début des années 1960, le service militaire était obligatoire presque partout en Europe. En 1963, le Royaume-Uni supprime cette obligation, et de nombreux autres pays ont depuis suivi l'exemple, certains laissant ouverte la possibilité d'une réintroduction en cas de guerre. A l'exception de la Turquie, tous les pays membres du Conseil de l'Europe ont maintenant officiellement accepté le droit à l'objection de conscience. Cela remonte à 1916 pour le Royaume-Uni, suivi encore pendant la Première Guerre mondiale par le Danemark, et dans l'entre-deux-guerres par la Suède, les Pays-Bas, la Norvège et la Finlande. La plupart des pays européens n'ont reconnu le droit à l'objection de conscience qu'après la Seconde Guerre mondiale. Lorsque le peuple suisse a approuvé en 1992 la modification constitutionnelle relative au service civil, une majorité des actuels pays membres du Conseil de l'Europe avaient déjà reconnu le droit à l'objection. Il convient toutefois de noter que la reconnaissance officielle du droit, par exemple dans un article constitutionnel, ne signifie pas encore dans tous les cas que ce droit est aussi pleinement garanti dans la pratique. Sur les 47 États membres, 17 ont encore un service militaire obligatoire. Il s'agit principalement de pays situés à l'est (par exemple l'Estonie, la Lituanie, l'Ukraine ou la Turquie) et au nord (pays scandinaves) de l'Europe, mais aussi de la Suisse, et de l'Autriche, l'unique voisin de la Suisse avec un service militaire obligatoire. Selon le rapport de l'EBCO, les objecteurs de conscience sont encore poursuivis à des degrés divers dans 6 pays du Conseil de l'Europe : la Turquie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie, la Russie, l'Ukraine et la Grèce. Avec ce qui suit, nous souhaitons mettre en lumière à l'aide d'une sélection incomplète d'exemples intéressants la situation du service militaire obligatoire, de l'objection de conscience et du service civil dans d'autres pays.

Autriche

En matière de service militaire obligatoire, l'Autriche est assez semblable à la Suisse. Les hommes doivent effectuer 6 mois de service militaire ou neuf mois de service civil. Les domaines d'activité de ce dernier sont très similaires à ceux de la Suisse. En Autriche, le service civil a déjà été introduit en 1975. Depuis 1991, les candidats au service civil ne doivent plus se soumettre à un examen de conscience. Une simple déclaration suffit. Selon l'autorité compétente, entre 2012 et 2018, environ 45 % des personnes aptes au service ont effectué du service civil. A la différence de la Suisse, en Autriche les conscrits doivent impérativement déclarer leur conflit de conscience avant le début du service. Sur les pages d'information

du gouvernement autrichien, celui-ci ne semble proposer aucune solution lors de conflits de conscience qui se manifestent seulement au cours des 6 mois du service militaire ou, par exemple, lors d'un éventuel premier déploiement armé.

Allemagne

Dès l'introduction du service militaire obligatoire en RFA en 1956, la Loi fondamentale prévoyait la création d'un service civil de remplacement. À partir de 1961, il existe la possibilité d'effectuer un service civil dans le domaine de la santé, des soins, ou d'autres secteurs d'utilité publique. La reconnaissance du conflit de conscience n'a pas toujours été facile à obtenir. En 1984, l'examen de conscience a été supprimé pour les conscrits n'ayant pas encore rejoint l'armée. Depuis 1964, le droit de refuser de servir dans les forces armées existe également en RDA. Cependant, les objecteurs de conscience étaient toujours placés dans l'armée, notamment comme soldats de la construction, où ils devaient par exemple aider à construire des installations militaires telles que des casernes. En 2011, le Bundestag a suspendu le service militaire obligatoire. Cela signifiait aussi la fin du service civil. Il a été remplacé par le nouveau «Bundesfreiwilligendienst» (service volontaire fédéral), également ouvert aux femmes et aux étrangers (cf. LMC 18/03). Selon l'office fédéral compétent, au cours des dernières années avant 2011, 80 000 à 90 000 personnes rejoignaient annuellement le service civil. Depuis 2011, quelque 40 000 personnes effectuent chaque année un service volontaire.

Turquie

La Turquie est le seul pays du Conseil de l'Europe qui ne reconnaît pas encore officiellement le droit à l'objection de conscience. Les hommes doivent y faire 6 mois de service militaire. Pour ceux qui en ont les moyens, il existe la possibilité d'acheter partiellement sa sortie et de réduire son obligation de servir à une courte formation militaire de base d'un mois. Qu'ils en aient les moyens ou non, ce n'est pas une option pour les citoyens ayant un conflit de conscience. Les objecteurs de conscience sont condamnés à des peines allant jusqu'à 3 ans d'emprisonnement, et peuvent ensuite être rappelés au service militaire, ce qui peut entraîner de nouvelles condamnations. Les objecteurs de conscience font en outre l'objet de sanctions supplémentaire, telles que la suspension de leur droit de vote, la restriction de leur liberté de déplacement ou de leur accès à l'éducation.

Corée du Sud

L'objection de conscience est également une

question importante dans de nombreux endroits hors d'Europe. Un cas relevé notamment par la presse internationale ces dernières années est celui de la Corée du Sud. 68 ans après la fin de la Guerre de Corée, ce pays d'Asie orientale reste officiellement en guerre contre la Corée du Nord. Les hommes sud-coréens sont soumis à un service militaire obligatoire de 2 ans. Jusqu'à récemment, les objecteurs de conscience étaient encore emprisonnés pendant 1 an et demi. En 2018, la Cour suprême du pays a décidé de la création d'une alternative au service militaire. Ce qui paraissait au départ comme un pas dans la bonne direction, semble plutôt cynique dans la pratique : depuis 2020, il est possible de servir dans une prison au lieu de l'armée, par exemple en tant que cuisinier ou concierge. Le service de remplacement dure 3 ans, ce qui, selon les organisations de défense des droits de l'homme, en fait le plus long au monde. Pendant cette période, les participants au service doivent vivre dans la prison, séparément des détenus.

«Seulement» ou «déjà» en 1996 ?

Une comparaison internationale montre qu'au moment de l'introduction du service civil, la Suisse était en avance sur certains pays, notamment ceux où les droits démocratiques et individuels ont moins de poids qu'ici. À cet égard, elle l'est encore aujourd'hui. Mais beaucoup d'autres pays, notamment en Europe occidentale et centrale, et surtout ceux qui ont une conception des droits de l'homme et de la démocratie similaire à celle dont nous aimons nous targuer en Suisse, ont fait le pas pour reconnaître l'objection de conscience (parfois nettement) plus tôt que notre pays. La situation est semblable pour l'abolition de l'examen de conscience, qui n'a eu lieu en Suisse qu'en 2008. L'introduction du service civil en 1996 était donc attendue depuis très longtemps. Cependant, un regard vers des pays encore moins avancés dans cette voie, ainsi que les souvenirs d'objecteurs de conscience suisses d'avant 1996, nous apprennent à mieux apprécier la réussite que représente le service civil.

Lukas Sägesser est membre du comité de CIVIVA et ingénieur en mécanique.



Un bateau à vocation sociale

Le Bateau Genève est un lieu d'affectation atypique. Rencontre avec *Alexandre Pellet*, travailleur social, *Giona Mazzuchelli*, qui a effectué un an de service civil au Bateau, et *Etienne Pugin*, qui s'y trouve depuis un mois.

Quelle est la vocation de votre établissement ?

Alexandre : Notre vocation première est de réaliser un accueil social inconditionnel. Nous proposons des petits-déjeuners gratuits le matin et des repas le dimanche. Par ailleurs, le bateau a été racheté et rénové avec des personnes sans emploi. Depuis sa création en 1974, l'association a toujours suivi ce fil conducteur social. Il y a aussi un pôle buvette et évènementiel et un aspect patrimonial : le bateau date de 1884 et il faut l'entretenir.

Quel est le profil des civilistes en affectation chez vous ?

Alexandre : Les profils varient en fonction de nos besoins mais aussi des offres de civilistes. Pour de gros chantiers, il nous fallait des gens capables d'encadrer des stagiaires et nous avons trouvé un civiliste avec une formation de charpentier. Giona avait un profil de graphiste et il pouvait alors nous aider pour des affiches ou de la communication. Ce n'est pas son activité majoritaire mais c'est un plus. Par ailleurs, nous prenons des civilistes pour plusieurs mois. Comme beaucoup de gens viennent à l'accueil du matin, il faut du temps pour créer un lien, connaître le bateau et ses passagers.

Giona : J'avais eu une expérience en EMS par une précédente affectation et j'avais fait des colonies de vacances, donc je me suis toujours intéressé au milieu social. Suite à mon expérience sur le bateau, je me pose la question de continuer ou du moins d'intégrer l'aspect social dans ce que je fais par ailleurs. C'est aussi très enrichissant car on apprend beaucoup, par exemple en donnant notre avis dans les réunions.

Etienne : Je n'avais aucune connaissance de ce milieu. Je suis là depuis un mois pour mon affectation longue et j'apprends comment ça marche, c'est très différent du secteur de l'ingénierie civile où je travaille. Il y a beaucoup plus de réflexion, de discussion. J'aime bien certains côtés et moins d'autres.

Vous engagez donc des profils très variés, que vous amènent ces civilistes ?

Alexandre : Les civilistes amènent une vision différente, ce qui nous pousse à une certaine remise en question. Ce sont de belles rencontres, souvent des gens avec des valeurs que l'on partage. Ils s'investissent et mettent du cœur dans ce qu'ils font.

Giona, tu as déjà fait un an de service civil ici, as-tu un souvenir particulièrement marquant ?

Je faisais mon affectation longue qui devait



Giona, Alexandre et Etienne (d. g. à. d.); le Bateau Genève (photo: fs).



durer six mois et je l'ai prolongée à un an. C'est dur de donner un souvenir en particulier. Je dirais que ce qui m'a marqué c'est d'être en contact avec les gens, de leur donner un peu de joie et de compagnie, pas juste à manger.

Etienne, tu as commencé il y a un mois, à quoi es-tu confronté de nouveau pour toi ?

On travaille avec des personnes précarisées, qui ont des problèmes dans leur vie. Là où je travaillais avant, je côtoyais des gens ordinaires. Ici, nous avons des personnes de tous les milieux, de toutes les origines. Ça demande une autre approche des gens. De même entre collègues, c'est aussi plus proche et chaleureux.

On entend parfois que le service civil est la solution de facilité. Est-ce une affectation facile par rapport au service mili-

taire ?

Giona : Il y a une très belle ambiance mais c'est un lieu qui demande beaucoup d'énergie physique et mentale. On commence à 7h30 et il ne faut pas être en retard car les gens attendent devant le portail et ont faim. On est confronté à des situations difficiles, des gens écrasés par la vie ; cette période d'affectation me demandait 100% de mon énergie.

Etienne : Ce n'est pas comparable, on fait des choses tellement différentes de l'armée. J'ai l'impression que les CR sont parfois plus les vacances que ce qu'on fait ici. Et puis il y a aussi différents types de service civil.

Alexandre : Les civilistes chez nous sont confrontés à la précarité, à des gens qui n'ont aucun droit, qui dorment dehors et qui viennent manger ici le matin pour se réchauffer. Il y a une grande violence sociale dans ce qu'ils peuvent rencontrer ici.

Entre armée, service travaillé et service civil

Après la «chute du mur de Berlin» en 1989 et suite à la fin de la guerre froide, la Suisse a elle aussi été touchée par un bouleversement social, qui ouvrit la voie à la création du service civil. Par *Peter Jossi*

Le 26 novembre 1989, jour de la votation sur la suppression de l'armée, la Suisse a cessé d'être une armée. Le Groupe pour une Suisse sans armée (GSSA) avait proclamé symboliquement l'«abattage de la vache sacrée», et fait sensation avec 35,6% de OUI. Mon frère aîné s'était engagé à plein temps pour l'initiative du service civil de 1984. Ni le refus, ni la «voie bleue» n'étaient une option pour nous. Lorsque j'ai été convoqué en 1986, je venais de terminer mon apprentissage de boulanger-pâtissier comme l'un des deux meilleurs du canton. L'affectation en «section de boulangers» à l'école de recrues de la troupe de soutien, dans le Simmental bernois, était donc une véritable motivation, car elle n'était ouverte qu'aux professionnels ayant obtenu une moyenne supérieure à 5. Après mon apprentissage, j'avais envie de découvrir d'autres choses. J'ai eu vent du mouvement de solidarité avec la révolution sandiniste au Nicaragua, en Amérique centrale. Fin 1986, j'ai fourni un travail civil dans les montagnes du nord du Nicaragua au sein d'une «brigada de café», dans la tradition des brigades volontaires de la guerre civile espagnole. Le Nicaragua était également déchiré par une guerre civile ouverte, et les Contras, la résistance nationale soutenue par les États-Unis, était active dans les environs immédiats.

Lorsque je suis entré à l'école de recrues (ER) en février 1987, j'ai gardé pour moi cette expérience de contexte de guerre véritable. En comparaison, l'armée suisse me semblait être une sorte de club des scouts à la dure. Mais le service spécialisé était très intéressant, où on travaillait avec les boulangeries mobiles.

Même après le choc du GSSA, l'establishment de l'armée s'est montré incapable d'apprendre des changements politiques et sociaux. Au printemps 1990, l'hebdomadaire *WoZ* s'est mobilisé pour une résistance non violente contre l'extension de la place d'armes de Neuchlen-Anschwilen près de Gossau/SG. Je venais de recevoir un ordre de marche pour y faire un cours de répétition (CR). Je l'ai effectué, puis j'ai immédiatement rejoint le «camp d'occupation», où je me suis engagé en première ligne dans l'«action pacifique Neuchlen-Anschwilen» (GONA). Lorsque j'ai été appelé pour un CR au printemps 1992, j'étais bien décidé de ne plus jamais porter l'uniforme. La solution a été apportée par le brigadier Raphaël Barras, auditeur en chef (procureur général d'Etat). La «réforme Barras» a créé un service de travail de remplace-



1992: Démonstratrice avec chapeau de capitaine.

ment à durée plus longue. La dépénalisation prévue n'a réussi que partiellement. Les jugements en matière de service travaillé étaient prononcés par les tribunaux militaires, qui infligeaient encore des peines de prison à ceux qui échouaient à l'examen de conscience. Après l'expérience de la résistance non violente, je n'étais plus impressionné par les procédures judiciaires officielles. Mon conflit de conscience, décrit dans ma lettre d'objection, avait clairement aussi un caractère politique. Mais à cette époque, le climat était au «dégel», et pour soigner son image, la justice militaire était disposée à fournir du personnel au service travaillé nouvellement créé.

Précurseur du service civil

En 1989 déjà, le conseiller national social-démocrate Helmut Hubacher (BS) avait déposé une pétition demandant une modification de la Constitution permettant l'introduction d'un service civil. Au début des années 1990, l'opinion selon laquelle la réforme Barras devait être suivie de l'introduction d'un véritable service civil s'est largement répandue dans la société. En 1992, avec un impressionnant score de 82,5 % de OUI, une écrasante majorité de la population allait confirmer cette mesure attendue depuis longtemps.

Une fois cette décision prise, le nouveau service travaillé servit de «camp d'entraînement» pour la mise en œuvre du service civil, confiée à l'Office fédéral de l'industrie, du commerce et du travail de l'époque (OFIAMT), respectivement aux administrations cantonales correspondantes (OCIAMT). Les réunions dans le cadre des événements d'information et d'échange se sont déroulées sur un pied d'égalité, car le nouveau mandat était un domaine nouveau

autant pour les autorités que pour les personnes qui effectuaient leur service travaillé et les premiers établissements d'affectation.

Suite à une période de transformation largement pacifique à l'Est et à l'Ouest c'est l'effondrement, avec la désintégration d'un lien important : la Yougoslavie. Ma première affectation importante s'est déroulée au centre de transit zurichois d'Embrach pendant mes premières vacances semestrielles. «Embrach ? Il y avait un camp de polonais là-bas pendant la guerre !» avait réagi mon père. Un parent y avait fait un service actif de surveillance de soldats polonais internés en Suisse. Mes domaines d'activité étaient intéressants et variés. Mon goût pour l'enseignement aidant, j'ai pu très vite donner des cours d'allemand, bien que je n'aie aucune qualification pédagogique. Pour ma part, j'apprenais beaucoup sur l'histoire de la Yougoslavie et sa désintégration, et sur l'islam européen modéré d'influence bosniaque.

Trop vieux pour ... être pénalisé

Avec l'introduction du service civil, j'ai moi aussi été officiellement réhabilité et admis au nouveau service de remplacement, où mon service travaillé antérieur a été comptabilisé. Au cours des années suivantes, j'ai effectué d'autres affectations de courte durée dans le domaine des services à la jeunesse, et à nouveau pour les réfugiés. Jeune père de famille à l'époque, j'avais terminé mes études et je participais à la mise en place du système de certification pour la transformation d'aliments biologiques. Cette activité m'a amené à revoir mon ancien commandant de CR, qui pour une fois devait suivre mes instructions.

Lorsque j'avais rejoint l'armée en 1987, l'âge du service obligatoire allait de 20 à 50 ans, avant d'être abaissé à 42 ans dans le cadre des réformes structurelles. Au début du nouveau millénaire, j'ai reçu une lettre officielle des autorités, dont le message central était : «Vous êtes trop vieux !» L'âge de sortie avait été abaissé à 34 ans, soit exactement à mon année de naissance. On me communiquait que les affectations restantes seraient annulées en raison de mon âge «avancé». Ironiquement, le gouvernement fédéral suisse renonçait ainsi rétroactivement à la «pénalité» imposée aux civilistes : le décompte final de mes jours de service correspondait en effet à la durée habituelle du... service militaire.

Peter Jossi, ingénieur diplômé, consultant en gestion et journaliste spécialisé, www.jossi.bio

